

**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges**  
**Académie de POITIERS**

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

tél : 05 49 52 52 83

Site web : [www.snfolcacademiepoitiers.fr](http://www.snfolcacademiepoitiers.fr)  
[snfolcacademiepoitiers@orange.fr](mailto:snfolcacademiepoitiers@orange.fr)

Courriel :

## Déclaration liminaire du SNFOLC à la CAPA du 14 mai 2018

Avant d'en venir aux points à l'ordre du jour, nous souhaitons évoquer le contexte social général dans lequel se tient cette CAPA. Alors que les cheminots continuent de faire bloc contre la réforme de la SNCF, que la mobilisation des étudiants contre Parcoursup et la loi ORE se poursuit, nous revendiquons l'abandon de la réforme du lycée qui, pour nous, n'est pas amendable. Nous nous opposons à la volonté du gouvernement de casser les diplômes nationaux, de supprimer toujours plus de postes et de construire un lycée préparant la sélection des lycéens organisée par Parcoursup.

En outre, les discussions sur l'avenir de la fonction publique tournent au dialogue de sourds. Lors des réunions, le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique a refusé de s'engager sur le maintien de l'article 9 du Statut général des fonctionnaires qui définit le rôle des CAP. FO s'oppose à la volonté du gouvernement « d'alléger les processus entourant la mobilité des agents ». Nous refusons également la fusion CT/CHSCT et toute remise en cause des droits et des moyens syndicaux. En effet, ces instances, comme celle réunie aujourd'hui, permettent un dialogue essentiel dans l'intérêt des agents et évitent des décisions qui pourraient être arbitraires. Remarquons que le gouvernement réussit à faire l'unanimité contre lui puisque toutes les organisations syndicales de fonctionnaires appellent à une journée de grève et de manifestations le 22 mai prochain.

Le gouvernement doit entendre ces revendications et renoncer à appliquer à la fonction publique une rentabilité qui tourne le dos à l'intérêt général et à l'égalité de traitement de tous les citoyens.

Nous tenons également à dénoncer une conséquence de PPCR. En effet, l'appréciation rectorale portée pour la hors classe en 2018 ne pourra plus être modifiée pour les campagnes de promotions ultérieures. Lors d'une audience accordée à notre organisation, monsieur le Recteur a d'ailleurs reconnu que ce n'était pas logique. Un collègue qui se sera vu infliger un « A consolider » en 2018 ne pourra pas se rattraper les années suivantes quels que soient les efforts fournis, les accompagnements subis ou les changements de situation. Dès lors, certains collègues, n'ayant aucune chance d'améliorer leur avis pour atteindre la hors classe plus rapidement, ne risquent-ils pas d'avoir un sentiment d'injustice et de se décourager ?

En outre, le barème actuel apparaît beaucoup plus subjectif que l'ancien. Il repose, en effet, sur la valeur professionnelle et l'ancienneté dans la plage d'appel alors que le précédent barème prenait en compte, en plus de la valeur professionnelle, le parcours de carrière (selon l'échelon et le mode d'avancement) ainsi que la notation.

Dans ces conditions, plutôt qu'une hors classe, le SNFOLC revendique des échelons supplémentaires pour la classe normale et l'accès de tous les agrégés à la hors échelle B avant leur départ en retraite.



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle  
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges  
Académie de POITIERS**

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

tél : 05 49 52 52 83

Site web : [www.snfolcacademiepoitiers.fr](http://www.snfolcacademiepoitiers.fr)

Courriel :

[snfolcacademiepoitiers@orange.fr](mailto:snfolcacademiepoitiers@orange.fr)

Nous remarquons également que quelques collègues proches de la retraite ne figurent pas parmi les proposés. Nous souhaiterions, lors de cette CAPA, revenir sur leur situation, d'autant que Madame la Directrice des Ressources Humaines avait déclaré l'an dernier : « les collègues d'au moins 60 ans seront examinés avec attention l'an prochain ».

Compte tenu des quelques dysfonctionnements constatés, nous souhaiterions que les documents fournis ne soient pas uniquement disponibles sur i-Prof, et nous remercions le personnel du Rectorat pour son travail et sa disponibilité.